CEREMA DTerCE

Fiche d'évolution d'un référentiel

R2.DLCF.E.015 révision 001 2015

DLCF

Intitulé du référentiel

Référence de l'ancienne version :FD P 18 663 septembre 2013

Référence de la nouvelle version :FD P 18 663 fevrier 20 ょう

Nature des modifications apportées par la nouvelle version :

- étalonnage des tamis à toiles métalliques tous les 2 ans et tolérances de fonctionnement pour les tamis en service à adapter selon leur usage (voir règles de gestion interne)
- utilisation le cas échéant pour le contrôle périodique des tolérances sur les fentes des grilles (pour essai NF EN 933-3)

Nature des impacts sur la réalisation des essais	
Évolutions nécessaires	Actions à prévoir y compris planification
Les évolutions nécessitent-elles une mise à niveau des	
agents?	KA?
OUI: NON:	(00)
Les évolutions nécessitent-elles la rédaction d'un	
nouveau mode opératoire ?	
OUI: NON: 😕	
Les évolutions nécessitent-elles l'achat de nouveaux	
matériels ou l'adaptation des matériels existants ?	
OUI: NON:	/
Les évolutions nécessitent-elles des changements de	
l'environnement de travail ?	
OUI: NON:	- 4
Les évolutions nécessitent-elles des changements des	
consignes de sécurité (salle d'essai, poste de travail) ?	/.
OUI: NON:	/
Les évolutions nécessitent-elles une information des	
clients?	/
OUI: NON: 🔀	· ·

BILAN

Ces modalités d'application des normes d'essais :

- n'entraînent pas la prise de dispositions particulières en terme de matériels de mesure.
- ne nécessitent pas la révision de feuilles d'essai-type.

Les dispositions permettant un étalonnage des tamis à toiles métalliques tous les deux ans, devaient être supprimées dans la nouvelle révision du FDP18663, ce qui au final n'a pas été le cas. Ces dispositions étaient déjà appliquées au DLCF ce qui ne change pas nos pratiques.

Date d'application des nouvelles dispositions : 18/05/15

Proposé par :

Nom: RAULHESSE Visa:

-Date: 18. 55. 15

Validé par le chef d'unité :

Nom: LIANDRAT Visa: Date: 18.05.15

BLACHERE